



MESURES D'AMÉNAGEMENT À L'ESSAI
ROUTES DE VANDŒUVRES – CHOULEX – MEINIER – PRESSY
CENTRE DU VILLAGE

Depuis de nombreuses années, les autorités communales sont préoccupées par la forte augmentation du trafic sur les routes de Vandœuvres – Choulex – Meinier et Pressy, laquelle engendre des nuisances tant au niveau du bruit routier qu'en termes de cheminements piétons, traversées piétonnes et sécurité.

En tenant compte des gabarits restreints et peu modifiables de ces axes, de leur statut, de la présence des bus et camions de livraison, des aménagements permettant d'assurer la sécurité des piétons étaient difficiles à concevoir.

En conséquence, les autorités ont décidé de mettre en place une réglementation limitant la vitesse à 30km/h dans le centre du village (selon plan ci-dessous).

Ces mesures, prises par arrêté du 11 avril 2019, seront mises en œuvre pour une période d'essai d'un an, à compter du 1er juin 2019, en application de la LMCE, art. 7 al. 6.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ces mesures et de les respecter : notre village n'est pas seulement un axe de transit, c'est surtout un lieu de vie.


INFORMATION

